CAHIER DES CHARGES DISPOSITIF UFOLEP – PSC1
EN DIRECTION DES PUBLICS ISSUS DES TERRITOIRES PRIORITAIRES

L'UFOLEP défend un sport citoyen, un sport loisir et santé accessible au plus grand nombre. C'est pourquoi, **l'UFOLEP propose l'accès au secourisme pour tous**, **notamment pour les publics les plus en difficultés et les territoires prioritaires.** Le secourisme revêt en France comme dans d'autres pays une dimension sociétale. Démarche civique, altruiste et solidaire, il vise à déléguer des tâches qui relèvent de la prévention dans le but de permettre, en attendant l'arrivée des secours organisés, la survie de la victime ou de minorer les conséquences d'une situation d'urgence.
Le secourisme est également une démarche de civisme actif. Il véhicule et diffuse des valeurs de solidarité et d'efficacité.

PRESENTATION DU CAHIER DES CHARGES :

- **Le comité organisateur :**
  - Le comité départemental organisateur aura pour mission de permettre au public issu des territoires prioritaires de participer à des sessions de formation au PSC1 et à des sessions de formation de formateurs PSC1.
  - Assurer la promotion du dispositif au niveau local et dans les réseaux spécialisés, en s'appuyant sur le kit de communication national si nécessaire,
  - Assurer l'accompagnement et le suivi nécessaire du public,
  - Prévoir et assurer des financements complémentaires permettant au public de bénéficier de la formation, d'un suivi ou d'un accompagnement supplémentaire si cela s'avère nécessaire,
  - Solliciter l'UFOLEP nationale et l'EPN (Equipe Pédagogique Nationale de Secourisme), pour tout accompagnement méthodologique, stratégique ou pédagogique.

- **L'UFOLEP nationale :**
  - Doter financièrement le comité organisateur de 30 € par personne formée, plafonnée à 1 000 personnes formées au niveau fédéral.
  - Doter le comité organisateur d'un kit de communication incluant :
    - Affiche,
    - Flyer,
    - Spots vidéo,
    - Guide méthodologique « Quelle communication au niveau local ».
  - Prendre en charge les déplacements, hébergements et restaurations des porteurs de projets au sein des comités ainsi que du public en cas de sollicitation de l'UFOLEP nationale.
  - Organiser la communication nationale du dispositif dans les réseaux :
    - Politique de la ville,
    - Préfecture,
    - Insertion par l'emploi,

- Insertion par l'activité économique,
- Education populaire.

- Accompagner sur le plan méthodologique, stratégique et pédagogique les comités organisateurs,
- La prise en charge financière :
  - La Dotation financière en direction des comités ne pourra s'effectuer qu'après la remontée des listings faisant mention de (champs à remplir dans le logiciel de gestion PSC1) :
    - Nom,
    - Prénom,
    - Date de naissance,
    - Adresse complète
    - Le lien ci-dessous permet de savoir si la personne est issue d'un territoire prioritaire et si celui-ci est éligible :
- https://sig.ville.gouv.fr/recherche-adresses-zus-zfu-quartiers-des-cucs

- Toutes les sessions de formation mises en place depuis le 1er janvier 2016 jusqu'au 31 décembre 2016 seront éligibles au dispositif de dotation fédérale.

➢ **Pour toute demande d'information concernant l'accord cadre UFOLEP – CGET :**

Adil EL OUADEHE :

DTN Adjoint en charge du pôle sport et société

aelouadehe.laligue@ufolep-usep.fr

➢ **Pour toute demande d'information concernant le dispositif UFOLEP-PSC1 :**

Laurence BRIEN :

DTN Adjointe en charge du pôle Formation

lbrien.laligue@ufolep-usep.fr

Accord Cadre

UFOLEP – Commissariat Générale à l'Egalité des Territoires

FICHE ACTION PSC1

COMITÉ REGIONAL :
COMITÉ DÉPARTEMENTAL :
ASSOCIATION :
STRUCTURES :

Champs retenus (plusieurs champs possibles) :

☐ Organisation de modules de formation spécifiques PSC1 en direction du public issu des territoires relevant de la géographie prioritaire

☐ Intégration, dans des modules de formation PSC1 existants, de public issu des territoires relevant de la géographie prioritaire

Public cible :

Nombre

Sexe F ☐ M ☐

Age

1- Description du projet :

2- Partenaire(s) impliqué(s)

Partenaires	Partenariat ponctuel ou permanent	Nature du partenariat
	permanent	
	permanent	
	permanent	
	permanent	
	permanent	
	permanent	
	permanent	
	permanent	
	permanent	
	permanent	
	permanent	

Fait à : Le :

Nom et prénom du responsable :

CAHIER DES CHARGES DISPOSITIF UFOLEP – CQP
EN DIRECTION DES PUBLICS ISSUS DES TERRITOIRES PRIORITAIRES

Les quartiers prioritaires se caractérisent par de fortes inégalités, particulièrement concernant le domaine de l'emploi. Le secteur du sport, fort du marché qu'il représente, de son développement et de l'attrait qu'il suscite notamment auprès des jeunes, doit jouer un rôle au bénéfice des publics et des territoires prioritaires. Particulièrement en ce qui concerne le champ des emplois relevant de l'animation sportive et de l'encadrement. **L'UFOLEP souhaite développer le dispositif du Certificat de Qualification Professionnel « Animateur de Loisir Sportif » en direction des publics issus des territoires relevant de la géographie prioritaire.** Ce dispositif aura pour vocation de permettre la découverte des métiers de l'animation sportive et de l'encadrement, et de contribuer à une insertion sociale et professionnelle durable.
L'UFOLEP met donc en place, dans cette optique, un dispositif d'accompagnement fédéral :

PRESENTATION DU CAHIER DES CHARGES :

- **Le comité organisateur :**
  - Le comité départemental ou régional organisateur aura pour mission de permettre au public issu des territoires prioritaires de participer à des sessions de formation au CQP ALS et / ou organiser des sessions spécifiques si nécessaire,
  - Assurer la promotion du dispositif au niveau local et dans les réseaux spécialisés, en s'appuyant sur le kit de communication national si nécessaire, afin de mobiliser le public,
  - Assurer l'accompagnement et le suivi nécessaire du public,
  - Identifier et assurer des financements complémentaires permettant au public de bénéficier de la formation, d'un suivi ou d'un accompagnement supplémentaire,
  - Solliciter l'UFOLEP nationale, si nécessaire, pour tout accompagnement méthodologique, stratégique ou pédagogique.

- **L'UFOLEP nationale :**
  - Doter financièrement le comité organisateur de 150 € par personne **formée (et non certifiée), plafonnée à 240 personnes formées au niveau fédéral.**
  - Doter le comité organisateur d'un kit de communication incluant :
    - Affiche,
    - Flyer,
    - Spots vidéo,
    - Guide méthodologique « Quelle communication au niveau local ?».
  - Prendre en charge les déplacements, hébergements et restauration des porteurs de projets au sein des comités ainsi que du public en cas de sollicitation de l'UFOLEP nationale.

- Organiser la communication nationale du dispositif dans les réseaux :
    - Politique de la ville,
    - Préfecture,
    - Insertion par l'emploi,
    - Insertion par l'activité économique,
    - Education populaire.
- Accompagner sur le plan méthodologique, stratégique et pédagogique les comités organisateurs,
- La prise en charge financière :
    - La Dotation financière en direction des comités ne pourra s'effectuer qu'après la remontée des listings (via les PV excel des candidats présentés aux jurys pléniers nationaux) faisant mention de :
        - Nom,
        - Prénom,
        - Date de naissance,
        - Adresse complète
        - Le lien ci-dessous permet de savoir si le jeune est issu d'un territoire prioritaire et si celui-ci est éligible :
- https://sig.ville.gouv.fr/recherche-adresses-zus-zfu-quartiers-des-cucs

    - Un projet peut être porté par un comité départemental, régional ou les deux si l'organisation locale le nécessite / le permet,
    - Tous les candidats présentés entre le 1er octobre 2015 et jusqu'au 31 décembre 2016 seront éligibles au dispositif de dotation fédérale,
    - L'aide de l'UFOLEP nationale en direction des comités est plafonnée à une aide de 20 jeunes formés par comité organisateur.

- **Pour toute demande d'information concernant l'accord cadre UFOLEP – CGET :**

Adil EL OUADEHE :

DTN Adjoint en charge du pôle sport et société

aelouadehe.laligue@ufolep-usep.fr

- **Pour toute demande d'information concernant le dispositif UFOLEP-CQP-ALS :**

Laurence BRIEN :

DTN Adjointe en charge du pôle Formation

lbrien.laligue@ufolep-usep.fr

Accord Cadre
UFOLEP – Commissariat Générale à l'Egalité des Territoires

FICHE ACTION CQP ALS

COMITÉ REGIONAL :
COMITÉ DÉPARTEMENTAL :
ASSOCIATION :
STRUCTURES :

Champs retenus (plusieurs champs possibles) :

☐ Organisation de la formation CQP en direction du public spécifique issu des territoires relevant de la géographie prioritaire

☐ Intégration du public issu des territoires relevant de la géographie prioritaire dans des formations CQP existantes

Public cible :

Nombre

Sexe F ☐ M ☐

Age

1- Description du projet :

2- Partenaire(s) impliqué(s)

Partenaires	Partenariat ponctuel ou permanent	Nature du partenariat
	permanent	
	permanent	
	permanent	
	permanent	
	permanent	
	permanent	
	permanent	
	permanent	
	permanent	
	permanent	
	permanent	

Fait à : Le :

Nom et prénom du responsable :